



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2024-40

12 septembre 2024

Plaidoiries au TAT

Bonjour à tous les membres,

Comme vous le savez les plaidoiries du Tribunal administratif du Travail (TAT) ont débuté lundi matin. Après quelques précisions demandées par la juge concernant les 300 nouveaux rapports que nous avons déposés notre avocate a commencé son argumentation. Les audiences se sont terminées en soirée hier vers 20h00.

Nous vous rappelons que nous demandons à la juge de statuer sur notre demande d'accès complet au CRPQ, l'arme de service et à une formation continue. Nous avons également demandé au tribunal de ne pas retourner la cause à la CNESST.

Notre procureure a terminé son plaidoyer mardi en début d'après-midi. Ensuite, l'avocate de la SAAQ a procédé. L'employeur a plaidé que le travail de contrôleur routier n'est pas dangereux et que nous avons déjà tous les outils nécessaires afin de le faire adéquatement. Ce qui est particulier puisque ça va à l'encontre du rapport de son propre expert Rémi Boivin qui stipulait qu'il manquait une arme intermédiaire. Il s'agit d'un changement clair de position dans le dossier. L'employeur a également rappelé au Tribunal que les contrôleurs avaient le pouvoir de se retirer lorsqu'une situation devenait dangereuse. La sécurité avant les statistiques! Les Contrôleurs routiers ne sont pas le dernier filet de sécurité de la population; il s'agit du travail de la police.

Le procureur général qui représente quant à lui le reste du Gouvernement (notamment le MSP) a plaidé hier après-midi. De son côté, il prétend d'une part que selon son client le Tribunal n'a pas de pouvoir décisionnel dans notre dossier et d'autre part si le Tribunal décidait d'aller de l'avant, aucune preuve n'a été faite devant la cour que notre travail était dangereux. De plus, il a exposé à la juge que la preuve que nous avons fournie que nous demandons l'arme de service depuis des décennies et qui a été refusée depuis toujours par les différents gouvernements démontre bien que la volonté de nous armer n'est pas là. Il a également repris les mots de notre expert M. Berniqué qui a parlé dans son témoignage de

la mentalité de gagnant d'un agent de la paix. Le procureur général a repris ses mots en disant que l'employeur ne demande jamais ça, les contrôleurs ne sont pas la police!!!

Notre avocate dans sa contre plaidoirie, a contredit, avec des faits à l'appui, les propos des deux avocats qui prétendaient entre autres qu'il n'y a jamais eu d'agression sur des contrôleurs routiers et a rappelé que la possibilité de se retirer n'est pas toujours possible.

Voici donc en résumé les ordonnances recherchées par les trois parties :

Fraternité

* Ne pas retourner le dossier à la CNESST

*Accès complet au CRPQ

*Arme de service

*Formation continue

Employeur

*Ne pas retourner le dossier à la CNESST mais bien aux parties pour trouver un terrain d'entente

*Demande de ne pas statuer seulement sur les 3 cas mais bien sur l'ensemble des activités de patrouille (et non des postes de contrôle)

Procureur Général

*Advenant que l'ordonnance soit rendue en vertu de l'article 186 de la Loi SST, avoir un droit de regard sur ladite ordonnance et de la commenter

*Bénéficiaire de 12 mois pour mettre en œuvre les mesures appropriées afin de former les policiers pour effectuer du contrôle routier

*Statuer si l'ensemble des fonctions de contrôleurs routiers sont problématiques ou bien s'il s'agit de certaines fonctions seulement

*Souhaite que la Fraternité nous dise quelles fonctions ils pourraient effectuer pendant ces 12 mois

Vous comprendrez que la position de l'employeur et du procureur général ne représente pas la position de la Fraternité et que ça représente un changement de cap par rapport à ce qui a été administré en preuve. Si vous avez des questions à ce sujet nous vous demandons de vous référer à l'employeur car nous ne comprenons pas plus ce changement non plus.

Le dossier est maintenant clos. Le Tribunal a 90 jours pour rendre son jugement mais par ailleurs il se peut que ce soit retardé considérant la preuve monumentale produite. Nous vous rappelons qu'il y a maintenant plus de 8000 pages au dossier.

En terminant, nous désirons également vous mettre en copie une lettre que nous avons récemment envoyé au bureau du Premier Ministre dans une ultime tentative de faire débloquer le dossier avant les plaidoiries.

Nous désirons remercier particulièrement l'AFPC pour les ressources financières et humaines mises à notre disposition dans ce dossier qui traîne depuis trop longtemps. Également l'avocate de la Fraternité Me Marie-Christine Dufour qui a fait un travail colossal ainsi que les membres qui sont venus témoigner de leurs expériences. Nous remercions aussi notre expert qui a été présent durant toutes les audiences et qui a travaillé de concert avec l'avocate et la Fraternité.

Nous vous demandons de ne pas contacter individuellement tous les membres de l'exécutif. Nous allons organiser une rencontre d'information par Teams lundi soir prochain à 19 :30 (une heure) pour ceux qui auraient des questions.

Votre Exécutif